**AB SERVE INDUSTRIES**
**Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros**
**Siège social : 53 Route de Rombas, 57140 WOIPPY**
**799 945 944 RCS METZ**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 JUIN 2025**

**(Procès-verbal des délibérations)**

# - EXTRAIT -

Le 5 juin 2025, à 14 heures,

---

**QUATRIEME RESOLUTION**

Consécutivement à l'adoption de la résolution qui précède, et après avoir rappelé que par décision en date du 30 juin 2015 l'assemblée générale avait décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société malgré la constatation de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, l'Assemblée Générale constate que le bénéfice net comptable enregistré sur l'exercice écoulé et l'affectation qui en est faite permettent la reconstitution des capitaux propres de la Société à un niveau supérieur à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt requise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

**Pour extrait certifié conforme**
**Le Président, AB SERVE GROUP**
*Représentée par M. André BOUSSER*